



TRANSMIS LE 28/05/2024
REÇU LE 28/05/2024
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 29/05/2024
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 29/05/2024

2024/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N°07

**OBJET : FINANCES – UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES
DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F) POUR L'EXERCICE 2023.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Dominique ASARO à Patrick BOULLÉ
Nadine SENSE à Françoise GONZALEZ
Florence DECOURTY à Étienne LE BÉCHEC
Thierry BILLARAND à Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.
Sophie FERREIRA à Claire LE BERRE
Stéphane VERNEREY à Henri FERNANDEZ
Jacques DUCROCQ à Marie-Christine CAVECCHI.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Vincent MULOT à Françoise LASCOT.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

DÉLIBÉRATION n°07

OBJET : FINANCES – UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F) POUR L'EXERCICE 2023.

Le Conseil municipal

VU la Loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant un fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France,

VU les articles L.2531-12 et L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

VU la délibération n° 03 adoptée en la présente séance du conseil municipal, en date du 23 mai 2024, portant approbation du compte administratif 2023,

CONSIDÉRANT que la commune a perçu au cours de l'exercice 2023 le Fonds de Solidarité d'Ile-de-France d'un montant de **1 229 195 €**,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les actions entreprises en 2023 permettant de justifier l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF),

APRES l'avis de la Commission Ressources et Développement du 6 mai 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

Article 1^{er} : PREND ACTE de l'utilisation des crédits comme en atteste le compte administratif 2023 approuvé le 23 mai 2024 par le Conseil Municipal.

Article 2 : PRÉCISE que les documents figurent en annexe.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



PREND ACTE

Pour : / voix

Contre : / voix

Abstention : / voix

Caractère Exécutoire

29/05/2024

Par déléguation du Maire
L'Adjoint au Maire

Yvan Alain Verbrugge



Acte à classer**DEL23052024Q7**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-05-28T10-39-35.00 (MI253195932)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240523-DEL23052024Q7-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE ENTRE LES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F) POUR L'EXERCICE 2023.

Date de décision : 23/05/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 07 - FIN - FSRIF 2023.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

07_pj3 - FIN - chiffres clé 2023 vdef.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)07pj1 - FIN - Tableau utilisation FSRIF 2023 - Copie.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)07pj2 - FIN - Dossier FSRIF 2023.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/24 à 10:39

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/05/24 à 10:39

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/05/24 à 10:46